



Rabat, le 18 septembre 2017

## Avis aux importateurs n° 13/17 relatif à la levée de la procédure de surveillance des importations de réfrigérateurs originaires de Turquie, de Thaïlande et de Chine

Le Secrétariat d'Etat auprès du Ministre de l'Industrie, de l'Investissement, du Commerce et de l'Economie Numérique, chargé du Commerce Extérieur (SECCE), porte à la connaissance des importateurs de réfrigérateurs que, la durée d'application de la procédure de surveillance des importations de réfrigérateurs originaires de Turquie, de Thaïlande et de Chine, relevant des positions tarifaires 8418.10.00.11, 8418.10.00.19, 8418.21.00.10, 8418.21.00.91 et 8418.21.00.99, prend fin le 20 septembre 2017.

En conséquence, à compter de cette date, les importateurs désirant effectuer des importations de réfrigérateurs originaires de Turquie, de Thaïlande et de Chine ne sont plus tenus de déposer, au SECCE, l'engagement d'importation pour visa.

